

---

**Rapport du Président****Proposition de don au titre du Cadre pour la  
soutenabilité de la dette****République centrafricaine****Projet d'élevage et d'appui aux jeunes**Numéro du projet: 2000004022

---

Cote du document: EB 2023/140/R.7/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i. e. i)

Date: 11 décembre 2023

Distribution: Publique

Original: Français

**POUR: APPROBATION****Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 64.

---

---

**Questions techniques:****Bernard Hien**Directeur régional  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: b.hien@ifad.org**Noël Koutéra Bataka**Directeur de pays  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
courriel: k.bataka@ifad.org

---

## Table des matières

<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	3
<b>II. Description du projet</b>	<b>3</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	6
E. Coût, avantages et financement	6
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>10</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	11
<b>IV. Exécution</b>	<b>11</b>
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>13</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>13</b>

### Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

---

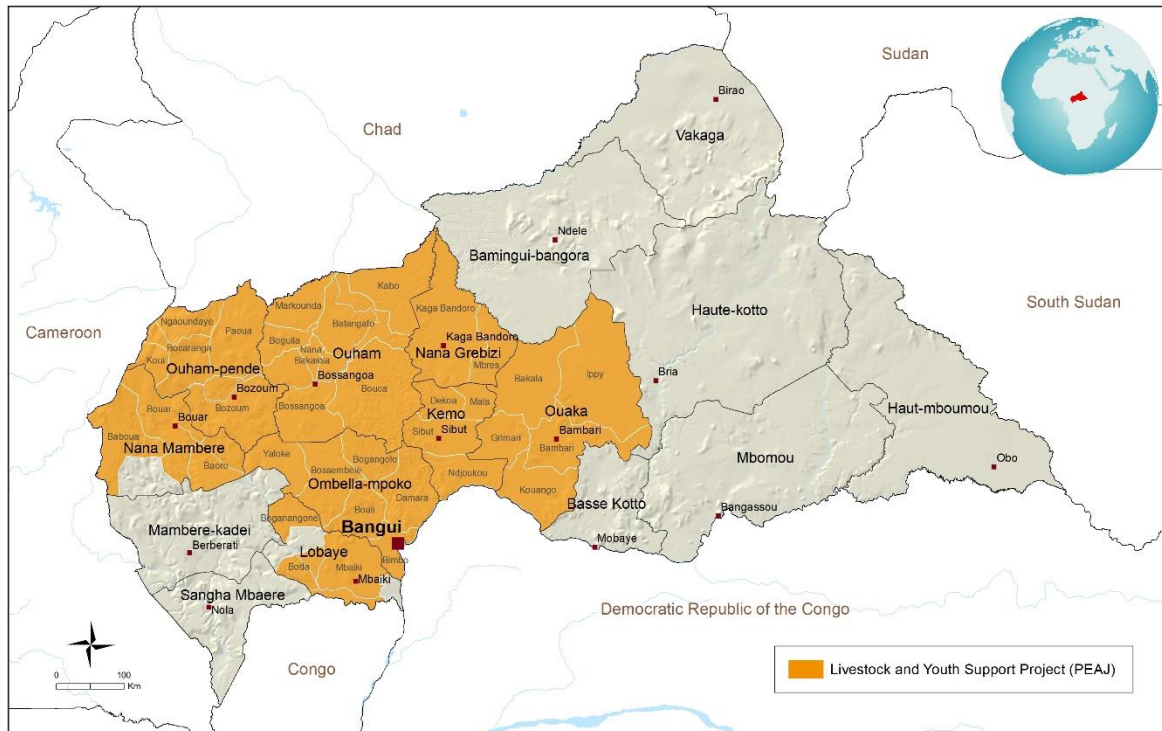
#### Équipe d'exécution du projet

---

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Noël Koutéra Bataka
Responsable technique:	Jonathan Agwe
Responsable des finances:	Neloum Koumtingue
Spécialiste climat et environnement:	Sakho Jimbira Maam Suwadu
Juriste:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

---

## Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/bénéficiaire:</b>	Gouvernement de la République centrafricaine
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'élevage et de la santé animale
<b>Coût total du projet:</b>	36,94 millions d'USD
<b>Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD):</b>	18,18 millions d'USD
<b>Cofinancier:</b>	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
<b>Montant du cofinancement:</b>	8,93 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Don
<b>Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:</b>	5,77 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,16 million d'USD
<b>Contribution des institutions de financement locales partenaires:</b>	2,90 millions d'USD
<b>Montant du financement climatique apporté par le FIDA:</b>	6,40 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	Directement supervisé par le FIDA

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### Contexte national

1. D'une superficie de 620 000 kilomètres carrés, le territoire de la République centrafricaine est couvert de forêts (14% en 2018) et de savanes. En 2021, le pays comptait 6 091 097 habitants (quatrième recensement général de la population et de l'habitation de la République centrafricaine), dont 57,10% vivaient en milieu rural. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'économie centrafricaine repose largement sur le secteur agricole, qui emploie environ 70% de la population active du pays et contribue à 52% du produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup>. L'élevage représente 12,7% du PIB et contribue à 25,2% du PIB agricole. Il s'agit d'un secteur socioéconomique essentiel à l'amélioration des conditions de vie des populations. En 2022, selon les statistiques de la douane, le pays importait, pour un montant de 12,5 milliards de FCFA, plus de 50 832 tonnes de produits carnés et halieutiques, et ce malgré son potentiel en matière d'élevage.
2. La République centrafricaine a traversé plus de deux décennies de crise politico-sécuritaire, dont les conséquences ont été aggravées par l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine. Elle demeure parmi les pays les plus fragiles au monde. En 2021, la pauvreté et l'insécurité alimentaire touchaient respectivement 75% et 45% de la population (Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales, 2021). En février 2023, la République centrafricaine comptait 483 000 personnes déplacées, mais aussi des personnes de retour au pays<sup>2</sup>.
3. Les populations rurales, principalement les jeunes et les femmes, sont les plus touchées par le chômage. Le taux de chômage des jeunes est de 62%<sup>3</sup>.
4. Pour réduire les inégalités socioéconomiques, renforcer la cohésion sociale et instaurer durablement un environnement de paix et de sécurité, le Gouvernement centrafricain s'est doté d'un cadre stratégique national composé des éléments suivants: i) le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCPCA, 2017-2023); ii) la Feuille de route de l'élevage en République centrafricaine (2017-2021); iii) le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN); iv) la Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP); v) la stratégie nationale d'autonomisation socioéconomique des femmes et des filles (SNASEFF).
5. Dans le cadre du Projet d'élevage et d'appui aux jeunes (PEAJ), le Gouvernement, en partenariat avec le FIDA, envisage de faire du sous-secteur de l'élevage un levier important de la mise en œuvre de son cadre stratégique.
6. Au plan institutionnel, le Ministère de l'élevage et de la santé animale assurera la tutelle du projet, en étroite collaboration avec divers ministères sectoriels. La Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC), l'Association nationale des groupements d'aviculteurs centrafricains (ANGAC) et l'Agence nationale de développement de l'élevage ont été désignées comme les organismes d'exécution nationaux.

#### Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

7. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le PEAJ a été validé comme:

<sup>1</sup> Voir [https://www.devocal-rca.org/IMG/pdf/2017\\_-\\_feuille\\_de\\_route\\_de\\_l\\_elevage\\_en\\_republique\\_centra.pdf](https://www.devocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf).

<sup>2</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2023. Bulletin sur les solutions durables.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies, 2022. Analyse commune de pays, République centrafricaine.

- incluant un financement climatique;
- porteur de transformations en matière de genre;
- tenant compte des enjeux nutritionnels;
- axé sur les jeunes;
- incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

8. **Transformation de la dynamique femmes-hommes.** La République centrafricaine est classée comme l'un des pays les plus inégalitaires au monde: elle affiche un indice d'inégalités de genre de 0,680, ce qui la place au 159<sup>e</sup> rang sur 162 pays, et enregistre un indice de développement de genre de 0,801. L'équipe du PEAJ accordera une attention particulière aux femmes, qui représenteront au moins 40% des bénéficiaires.
9. **Promotion de la jeunesse.** En République centrafricaine, les moins de 35 ans représentent plus de 75% de la population totale<sup>4</sup>. Cependant, le pays fait face à une sous-qualification de la main-d'œuvre, laquelle peine à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail. Les jeunes représenteront au moins 40% des bénéficiaires, et l'équipe du projet s'emploiera à les insérer dans un parcours de croissance économique. Les institutions nationales chargées de promouvoir l'emploi des jeunes verront également leurs capacités renforcées.
10. **Prise en compte des enjeux nutritionnels.** La République centrafricaine a atteint un seuil d'alerte au regard de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans. En 2020, le taux de malnutrition chronique était de 40,1%<sup>5</sup>, et le taux de malnutrition aiguë globale de 5,8%<sup>6</sup>. L'équipe du PEAJ mettra un accent particulier sur l'éducation nutritionnelle des ménages bénéficiaires.
11. **Attention accordée aux questions climatiques.** La République centrafricaine fait face à l'exploitation non contrôlée de ses ressources forestières, à une perte importante de la biodiversité et à une dégradation de ses terres. La superficie forestière est tombée de 29% en 2015 à 14% en 2018<sup>7</sup>. Les statistiques montrent une tendance à la hausse des températures observées entre le début des années 1950 et 2020. L'équipe du PEAJ promouvra donc l'accès des bénéficiaires à des pratiques d'élevage climato-compatibles, à une gestion durable de la transhumance et à des équipements à énergie solaire ou à faible émission de gaz à effet de serre. Elle veillera aussi au respect des règles en vigueur en matière de protection environnementale et sociale.
- Justification de l'intervention du FIDA**
12. Le projet du FIDA se justifie entre autres par: i) la nécessité de rétablir les capacités de production des populations actives dans le secteur de l'élevage; ii) le besoin de créer des possibilités d'emplois et de revenus pour les jeunes (femmes et hommes); iii) l'engagement de l'État à appuyer les populations qui ont subi les répercussions des crises politico-sécuritaires, le but étant de relancer leurs activités économiques; iv) la volonté de l'État de faire de l'élevage une source d'emplois et de revenus décents pour les jeunes et les femmes; v) le manque de structures susceptibles de fournir des services financiers aux acteurs des filières, notamment les personnes vulnérables et les primo-entrepreneurs; vi) le fait que, dans le cadre du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), le FIDA soit bien placé

<sup>4</sup> Programme conjoint des Nations Unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et jeunes en Centrafrique. Voir

[https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF\\_.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf).

<sup>5</sup> Voir [https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021\\_Global\\_Nutrition\\_Report\\_French.pdf](https://globalnutritionreport.org/documents/775/2021_Global_Nutrition_Report_French.pdf).

<sup>6</sup> Ministère de la santé et de la population, 2018, mise à jour en 2021. Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité en République centrafricaine.

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2018. État du secteur forêt-bois en République centrafricaine (2016). Voir [https://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Books/BCerutti1801F.pdf](https://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BCerutti1801F.pdf).

pour accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs stratégiques n<sup>os</sup> 1 et 2<sup>8</sup>.

## B. Enseignements à retenir

13. Les enseignements ont été tirés des observations sur le terrain recueillies lors de la formulation du PEAJ, des projets en cours du FIDA (le Projet de relance de la production agropastorale dans les savanes et le Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits agropastoraux dans les savanes) et des projets financés par d'autres bailleurs de fonds.
14. Malgré le contexte de fragilité, on note des dynamiques remarquables sur le plan de la relance des chaînes d'approvisionnement locales, de l'élevage et de la transhumance dans un climat apaisé, qui sont impulsées par des acteurs locaux comme l'ANGAC et la FNEC. Miser sur ces organisations nationales permettra d'assurer la continuité des interventions après la clôture du projet. En outre, pour faire face aux risques liés à l'insécurité, les acteurs locaux recourent déjà à des services numériques.
15. Dans les contextes de fragilité extrême, sans insertion dans un « parcours de graduation » ou un modèle de progression économique<sup>9</sup>, il est difficile pour les personnes les plus vulnérables de sortir de la dépendance<sup>10</sup>. Le modèle de progression économique des bénéficiaires a produit des résultats encourageants selon une évaluation menée par le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres de la Banque mondiale. Les personnes vulnérables doivent être appuyées, afin qu'elles puissent non seulement améliorer leurs capacités et leurs moyens de production, mais aussi accéder durablement aux marchés des biens et services et des produits, et percevoir ainsi des revenus décents.
16. L'examen à mi-parcours du COSOP a entre autres montré qu'il fallait: i) connecter les personnes vulnérables aux marchés, en promouvant leur inclusion dans les filières; ii) aborder la question de la durabilité du projet, et ce dès le démarrage, en responsabilisant les groupes cibles et leurs organisations locales; iii) investir dans le renforcement des capacités des organismes publics, des organisations paysannes (OP) et du secteur privé.

## II. Description du projet

### A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

17. L'**objectif de développement** du PEAJ est d'améliorer les moyens d'existence et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes cibles.
18. **Les impacts suivants sont attendus:** i) 80% des ménages bénéficiaires font état d'une augmentation de leurs revenus; ii) l'état nutritionnel et la résilience climatique des ménages bénéficiaires ont été améliorés; iii) 2 802 emplois stables ont été créés, dont 1 121 au profit des jeunes.
19. **Zone d'intervention.** Elle couvrira huit préfectures: Nana-Mambéré, Ombella Mpoko, Ouham-Pendé, Lobaye, Kémo, Ouham, Ouaka et Nana-Gribizi. Cette zone d'intervention comprend cinq des sept principales communes du pays où se pratique l'élevage et où vivent à la fois les agroéleveurs sédentaires, les éleveurs

<sup>8</sup> Objectif stratégique n° 1: améliorer la production et la productivité agricoles et renforcer la résilience des petits exploitants; objectif stratégique n° 2: accroître durablement les revenus des producteurs par l'ajout de valeur à la production et par un meilleur accès aux marchés.

<sup>9</sup> Par « parcours de graduation », nous entendons les interventions prévues axées entre autres sur la reconstitution du capital productif, l'insertion dans une dynamique organisationnelle et la connexion aux marchés, soit autant de mesures permettant d'assurer la progression économique des personnes vulnérables.

<sup>10</sup> Innovations for Poverty Action. Approche visant à sortir les plus démunis de la pauvreté (*Ultra-Poor Graduation Approach*). Voir [fr.poverty-action.org](http://fr.poverty-action.org).

transhumants (dont les Peuls Mbororo) et la population pygmée Aka et Bayaka (dans la Lobaye).

20. **Groupe cible.** Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 personnes. Les jeunes et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs, répartis en trois catégories. La catégorie C.1 regroupe environ 28 820 ménages vulnérables et très vulnérables, qui n'ont que peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'instruction. Elle se divise en deux sous-catégories. La sous-catégorie C.1.a comprend environ 22 820 ménages vulnérables, qui bénéficieront quasi directement d'une gamme de services proposés par l'équipe du projet dans les zones d'habitation et répondant à leurs besoins: infrastructures de transhumance, dialogue pour la paix, services vétérinaires, infrastructures de marché, etc. La sous-catégorie C.1.b. compte environ 6 000 ménages très vulnérables ayant peu ou pas d'actifs de production, qui bénéficieront du mécanisme de soutien financier aux plus vulnérables établi dans le cadre du projet et d'un appui en faveur de leur progression économique. La reconstitution de leur capital productif et leur insertion dans une trajectoire de croissance économique dépendront de subventions judicieuses et d'autres soutiens apportés dans le cadre du projet. La catégorie C.2 comprend des ménages pauvres, mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'instruction. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés et des entrepreneurs, majoritairement informels. La stratégie de ciblage participative, inclusive, flexible et différenciée est détaillée dans le rapport de conception.
21. **Principes de mise en œuvre.** La mise en œuvre du PEAJ est régie par les principes suivants: i) renforcement de la dynamique locale de relance économique; ii) insertion de tous les bénéficiaires dans une trajectoire de croissance économique; iii) apport à tous les ménages ciblés d'un appui en matière d'éducation nutritionnelle.

## **B. Composantes, résultats et activités**

22. La mise en œuvre du PEAJ sera axée sur trois composantes: i) renforcement de la production et de la productivité dans les filières de l'élevage et de l'apiculture; ii) promotion d'un accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec les marchés; iii) renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet.

### **Composante 1. Renforcement de la production et de la productivité dans les filières de l'élevage et de l'apiculture**

23. L'effet direct attendu est le suivant: la production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des filières de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées.
24. Selon leur catégorie, les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance économique leur permettant: i) d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins; ii) de reconstituer ou de renforcer leur capital productif; iii) d'accéder à des services non financiers; iv) de produire; v) d'accéder aux services de mise en marché. Pour les bénéficiaires de la catégorie C.1.b (très vulnérables), seront concernées les filières suivantes: petit élevage; production laitière à petite échelle; fromagerie artisanale et apiculture. Pour la catégorie C.2, le parcours de croissance sera lié à l'apiculture semi-moderne, aux services de soins vétérinaires et de formation, etc. Pour la catégorie C.3 (microentreprises, petites et moyennes entreprises), le parcours de croissance concernera la production et la fourniture de biens et services tels que: les poussins d'un jour, la provende, la transformation (mini-abattoir avec chambre froide, laiterie moderne, boucherie moderne, etc.), l'agrégation (collecte et mise en marché des produits), la fourniture de biens spécifiques comme les équipements et les habitats pour animaux. Pour les catégories C.2 et C.3, on aura recours à un mécanisme de financement tripartite à risques et coûts partagés. Tous les bénéficiaires tireront parti de formations (pratiques climato-compatibles, éducation financière, compétences en affaires, gestion de projet, entrepreneuriat) et d'un suivi ou d'un accompagnement aux fins



de la mise en application des acquis des formations. L'appui à une transhumance responsable passera par des actions de sensibilisation, le balisage de trois grands itinéraires pastoraux, la mise à disposition d'infrastructures (abreuvoirs pour les animaux, aires de repos pour les bergers) et de services de santé, entre autres. Enfin, un appui ciblé à l'éducation nutritionnelle et à l'autonomisation des femmes viendra compléter ces interventions.

### **Composante 2. Promotion d'un accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec les marchés**

25. L'effet direct attendu est le suivant: l'accès aux services financiers, la valorisation et la transformation des produits de l'élevage et de l'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés sont améliorés au profit des groupes cibles.
26. L'équipe du projet mettra en place deux mécanismes financiers: i) un système de coupons (pour l'acquisition de kits) sécurisé contre la fraude, couplé à des transferts monétaires pour l'achat d'aliments à l'intention de la catégorie C.1.a; ii) un mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés (catégories C.2 et C.3). Les innovations dans les services financiers numériques, y compris la monnaie électronique, seront renforcées. En outre, les infrastructures de marché seront promues et des relations de partenariat équitables seront encouragées entre les petits producteurs et les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement locales.

### **Composante 3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet**

27. L'effet direct attendu est le suivant: les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés.
28. **Renforcement institutionnel.** Il portera sur l'amélioration du cadre réglementaire, des politiques et plans de mise en œuvre, la formation du personnel de l'administration publique, le renforcement des équipements au profit du Ministère de l'élevage et de la santé animale et d'autres ministères comme ceux chargés de la nutrition, des questions de genre, du numérique, etc. Un accent sera mis sur le renforcement des capacités opérationnelles et d'intervention des OP.
29. Le PEAJ sera géré par une petite unité de coordination nationale, en poste à Bangui, et trois antennes situées à Bouar, à Sibut et à Bossangoa.

## **C. Théorie du changement**

30. Malgré l'énorme potentiel du pays, des années d'instabilité politique et de conflit ont entraîné une situation de fragilité qui a eu des incidences négatives sur le secteur de l'élevage, lequel reste marqué par un accès limité aux technologies, une faible productivité, la désorganisation des couloirs de transhumance, un accès limité aux marchés des biens et services, et la capacité limitée du secteur public à offrir les services requis.
31. Face à ces enjeux (vulnérabilité, chocs économiques, sous-emploi, migrations et déplacés internes, malnutrition), le PEAJ apporte une triple réponse:
  - i) l'amélioration de la productivité pour des filières de l'élevage résilientes, incluant les personnes vulnérables et tenant compte de la nutrition; ii) la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux différentes catégories de bénéficiaires, associée à la promotion des infrastructures marchandes et de relations de partenariat équitables entre les acteurs des chaînes d'approvisionnement locales; iii) le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs étatiques et des organisations des bénéficiaires.

## **D. Alignement, appropriation et partenariats**

32. Le projet contribue directement aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 2. Étant donné l'attention portée aux thématiques liées au genre, à la nutrition, à la jeunesse et au climat, il contribue également aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 8 et 13. La mise en œuvre du projet contribuera à concrétiser des priorités nationales telles que le RCPCA, le PNIASAN, la PNEFP, la SNASEFF.
33. Le PEAJ est aligné sur les objectifs stratégiques du COSOP (2020-2024), la Politique pour des services financiers inclusifs en milieu rural et la nouvelle stratégie du FIDA relative au secteur privé. Conformément à la Stratégie du FIDA relative aux technologies de l'information et des communications au service du développement, le projet promeut également l'utilisation de solutions numériques dans les filières cibles.
34. La mise en œuvre du PEAJ repose sur un partenariat dynamique avec quasiment toutes les catégories d'acteurs: le secteur public, les OP, le secteur privé et les partenaires de développement (FAO, Programme alimentaire mondial, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, etc.). Ces partenariats constituent l'un des gages du succès et de la durabilité du projet.

## **E. Coût, avantages et financement**

### **Coût du projet**

35. Le coût total du projet, qui couvre une période de sept ans, est estimé à 36,94 millions d'USD. Le montant total alloué par le FIDA au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 6,40 millions d'USD. Les coûts de base sont de 32,74 millions d'USD, soit 88,61% du coût total. Les provisions pour imprévus physiques et financiers sont de 4,20 millions d'USD, soit 11,38% du coût total. Les dépenses d'investissement représentent 88% des coûts de base du projet, soit 28,74 millions d'USD. Les frais de fonctionnement représentent 12% des coûts de base (3,9 millions d'USD).
36. Les coûts du projet par composante, résumés dans le tableau 1 ci-dessous, se répartissent comme suit: i) composante 1: 19,79 millions d'USD (soit 53,56% du coût total); ii) composante 2: 6,01 millions d'USD (16,23%); iii) composante 3: 11,13 millions d'USD (30,14%).

Tableau 1  
**Coût du projet par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante</i>	<i>Don du FIDA relevant du CSD</i>		<i>FEM</i>		<i>Gouvernement</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Institutions locales de financement</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Renforcement de la production et de la productivité dans les filières de l'élevage et de l'apiculture	8 238,8	41,6	5 156,5	26,1	2 332,1	11,8	1 161,4	5,9	2 902,3	14,7	19 791,1	53,6
2. Promotion d'un accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec les marchés	3 083,4	51,2	1 929,5	32,1	1 005,2	16,7	-	-	-	-	6 018,1	16,3
3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet	6 857,8	61,6	1 846,0	16,6	2 434,1	21,9	-	-	-	-	11 137,9	30,1
<b>Total</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA relevant du CSD		FEM		Gouvernement		Bénéficiaires		Institutions locales de financement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>I. Dépenses d'investissement</b>												
A. Travaux	2 599,9	50,8	1 618,8	31,6	900,3	17,6	-	-	-	-	5 118,9	13,9
B. Équipements et matériel, biens, services, intrants et capital d'investissement	6 048,9	39,4	3 203,5	20,9	2 212,0	14,4	1 142,7	7,4	2 734,7	17,8	15 341,9	41,5
C. Services de consultants	3 308,8	59,7	1 346,1	24,3	890,1	16,1	-	-	-	-	5 545,0	15,0
D. Formations, ateliers et séminaires	3 595,1	56,5	2 298,8	36,1	279,9	4,4	18,6	0,3	167,6	2,6	6 360,0	17,2
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>15 552,7</b>	<b>48,1</b>	<b>8 467,2</b>	<b>26,2</b>	<b>4 282,2</b>	<b>13,2</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,6</b>	<b>2 902,3</b>	<b>9,0</b>	<b>32 365,8</b>	<b>87,6</b>
<b>II. Dépenses ordinaires</b>												
A. Frais de fonctionnement	2 627,3	57,3	464,8	10,1	1 489,1	32,5	-	-	-	-	4 581,3	12,4
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>2 627,3</b>	<b>57,3</b>	<b>464,8</b>	<b>10,1</b>	<b>1 489,1</b>	<b>32,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 581,3</b>	<b>12,4</b>
<b>Total</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>

Tableau 3  
**Coût du projet par composante et par année**  
(en milliers d'USD)

Composante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Renforcement de la production et de la productivité dans les filières de l'élevage et de l'apiculture	1 361,1	2 986,8	4 718,0	5 876,1	3 507,6	1 007,4	334,0	19 791,1
2. Promotion d'un accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec les marchés	150,1	1 743,0	1 951,2	1 777,2	396,6	-	-	6 018,1
3. Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet	3 061,6	1 668,4	1 689,1	1 317,1	1 153,3	1 184,2	1 064,2	11 137,9
<b>Total</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

37. Le plan de financement prévoit: i) un don du FIDA qui s'élève à 18,18 millions d'USD; ii) un don du FEM<sup>11</sup> de 8,93 millions d'USD; iii) une contribution des bénéficiaires à hauteur d'environ 1,16 million d'USD; iv) un financement du Gouvernement de 5,77 millions d'USD composé de contributions sous forme d'une exonération des taxes applicables aux biens et services que le projet financera et de contributions diverses en nature; v) une contribution des institutions de financement locales partenaires, qui s'élèvera à 2,9 millions d'USD.
38. Une avance pour le démarrage d'un montant de 0,50 million d'USD sera mobilisée pour permettre à l'équipe du projet de lancer les premières activités.

### **Décaissement**

39. Les financements du FIDA seront décaissés sur la base de demandes de retrait dûment certifiées via le Portail clients du FIDA, conformément aux procédures de décaissement du Fonds, dont les conditions seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

40. Les taux de rentabilité économique interne (TREI) des modèles financiers retenus sont d'au moins 30%, et sont donc supérieurs au taux d'intérêt du capital à long terme (8%) et au taux d'intérêt appliqué dans le cadre des systèmes financiers décentralisés (18% par an). La valeur actuelle nette (VAN) est positive pour tous les modèles financiers analysés, et les rapports avantages-coûts sont supérieurs à 1.
41. Le PEAJ est économiquement viable. Dans le cadre du scénario de base, où le taux d'actualisation est de 8%, le TREI est de 13,1% et la VAN équivaut à 16,6 millions d'USD (soit 9,9 milliards de F CFA).
42. L'analyse de sensibilité confirme que les estimations concernant le TREI et la VAN sont robustes. Si les dépenses d'investissement augmentent de 10%, 20% ou 30%, le TREI sera respectivement de 12,4%, 11,8% et 11,2%, et la VAN restera positive, à respectivement 15,0 millions d'USD, 13,3 millions d'USD et 11,7 millions d'USD. Si les avantages diminuent de 10%, 20% ou 30%, le TREI sera respectivement de 12,4%, 11,5% et 10,5%, et la VAN s'élèvera respectivement à 13,3 millions d'USD, 10,0 millions d'USD et 6,8 millions d'USD. Si la concrétisation des avantages retarde d'un an ou de deux ans, le TREI sera respectivement de 9,0% et 5,5%, et la VAN s'élèvera respectivement à 2,4 millions d'USD et -4,4 millions d'USD. Si le taux d'adoption des mécanismes du projet est de 60%, le TREI sera de 10,5%.

### **Stratégie de retrait et durabilité**

43. La stratégie de retrait et de pérennisation du projet comprend les éléments suivants: i) renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de l'autonomisation des structures publiques, des OP et des organisations de la société civile des bénéficiaires; ii) appropriation des mécanismes établis dans le cadre du projet et des appuis fournis aux bénéficiaires en ce qui concerne les parcours de progression économique; iii) adéquation des innovations proposées avec les besoins et les capacités de gestion des bénéficiaires qui les mettent en place.
44. La durabilité et la reproduction à plus grande échelle des acquis du PEAJ reposent sur les mêmes éléments. Par ailleurs, l'institutionnalisation du mécanisme financier et le renforcement des capacités des acteurs sous-tendront la poursuite des interventions au-delà de la fin du projet.

<sup>11</sup> Une fois que la disponibilité des ressources du FEM sera confirmée, l'accord de financement sera modifié en conséquence.

### III. Gestion des risques

#### A. Risques et mesures d'atténuation

45. Des retards pourraient être observés dans le déroulement du processus budgétaire. Pour y remédier, le plan de travail et budget annuel devra faire l'objet d'un avis de non-objection au plus tard le 31 décembre. La fonction d'audit interne sera confiée à l'Inspection générale des finances. Un audit global du projet, conforme aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet sélectionné à l'issue d'un appel d'offres international. La République centrafricaine se classant au 152<sup>e</sup> rang sur 180 pays s'agissant de la perception de la corruption, les dispositifs de gestion sécurisée mis à l'essai dans les projets en cours financés par le FIDA seront renforcés dans le cadre du PEAJ. Les passations de marchés au titre du projet seront conformes à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations et à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Enfin, les risques liés à l'instabilité et à la hausse des prix seront atténués, les interventions du projet visant des zones où la sécurité est garantie.

Tableau 4

#### Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Portée du projet	Moyen	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Moyen	Faible
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Parties prenantes	Moyen	Faible
<b>Risque global</b>	Moyen	Moyen

#### B. Catégorie environnementale et sociale

46. Le niveau de risque du PEAJ est considéré comme **substantiel** sur le plan **environnemental et social**, la majorité des autres risques étant jugés modérés. Des mesures d'atténuation sont proposées, et des études ont été conduites et annexées à la note relative aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), qui comprend également le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique, le plan de gestion environnementale, sociale et climatique et le formulaire sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. À l'aide d'une démarche participative et inclusive, l'équipe du projet tiendra compte des dynamiques sociales internes dans les zones d'élevage et fera la promotion d'un secteur de l'élevage inclusif, durable et responsable.

#### C. Classement au regard des risques climatiques

47. Le **risque climatique** du projet est jugé **élevé**. Toutefois, les interventions planifiées vont améliorer la résilience des bénéficiaires face aux changements climatiques. L'équipe du projet promouvra des techniques de gestion des déchets animaux et renforcera la capacité des bénéficiaires à faire face aux enjeux liés aux changements climatiques. La promotion d'une transhumance responsable passera par l'amélioration du système d'alerte précoce et de la lutte contre les ravageurs et les maladies animales. Ces mesures sont cohérentes avec celles proposées dans la

contribution déterminée au niveau national révisée en ce qui concerne les objectifs en matière d'adaptation.

48. Enfin, il est important de préciser que le financement du FIDA est apporté à hauteur de 35,2% au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

#### **D. Soutenabilité de la dette**

49. La dette extérieure est maintenue à un niveau relativement stable, à 35% du PIB. La République centrafricaine poursuit ses efforts pour améliorer la gestion de la dette publique. Elle bénéficie également de plusieurs cycles d'allégement de la dette.

### **IV. Exécution**

#### **A. Cadre organisationnel**

##### **Gestion et coordination du projet**

50. Le projet, placé sous la tutelle du Ministère de l'élevage et de la santé animale, sera géré par une unité de coordination nationale et trois antennes sur le terrain. Un comité de pilotage inclusif sera mis en place pour les acteurs du secteur public, des OP, des organisations de la société civile et du secteur privé, et sera présidé par le Ministère de l'élevage et de la santé animale. Les différents manuels indiqueront les règles en matière de gestion.

##### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

51. **Gestion financière.** L'unité de coordination du projet disposera d'une autonomie en matière de gestion administrative et financière. Le risque lié à la gestion financière a été évalué et jugé substantiel. L'équipe du projet disposera d'un manuel sur les procédures, qui détaillera le processus budgétaire et les systèmes de contrôle interne permettant de maintenir le risque à un niveau acceptable pour le FIDA. Un logiciel de gestion comptable et financière sera mis en place dès le démarrage du projet.
52. **Flux de fonds et modalités de décaissement.** Un compte désigné sera ouvert au titre du PEAJ par le Gouvernement à Bangui et dans chacune des trois antennes dans une banque de bonne réputation, et les modalités de gestion seront décrites dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet.
53. **Passation de marchés.** Les marchés des biens, des travaux et des services seront passés conformément à la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en la matière, ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. Les passations de marchés dans le cadre du PEAJ seront aussi conformes à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations et à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'aux PESEC. Tout manquement observé dans ces domaines devra être signalé immédiatement au bureau compétent du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anticorruption>). L'ensemble du personnel et les autres parties prenantes seront formés aux directives du FIDA pour la passation de marchés et aux documents types y afférents.

##### **Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances**

54. La démarche adoptée s'articule autour des éléments suivants: i) large campagne en faveur de l'accès de tous aux informations sur les avantages du projet et les modalités d'exécution; ii) implication des responsables locaux dans la sélection des

bénéficiaires et des sites d'implantation des infrastructures d'élevage;  
 iii) responsabilisation des associations des bénéficiaires en matière de gestion des infrastructures. Ainsi, des espaces de concertation seront mis en place au niveau communautaire et consolidés par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'inclusion sociale, de facilitation des rencontres et d'appui technique.

#### **Mécanisme de réponse aux doléances**

55. L'équipe du PEAJ mettra en place une plateforme pour recueillir les commentaires, les plaintes et les réclamations des bénéficiaires. Des comités de gestion des plaintes seront établis.

### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

56. Pour la mise en œuvre, l'équipe du projet mettra en place des outils et procédures de suivi-évaluation, conformément aux exigences du FIDA qui seront détaillées dans le manuel du projet. Un dispositif de suivi numérisé permettra d'obtenir des informations sur la contribution du PEAJ au COSOP. Des rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet seront établis et mis à la disposition du Ministère de l'élevage et de la santé animale et du FIDA. Un suivi indépendant, assuré par l'intermédiaire d'un contrôle citoyen de l'action publique, sera aussi mené par des organisations de la société civile.
57. Un manuel de communication et de gestion des savoirs sera élaboré au démarrage du projet. Des visites d'échange et d'apprentissage et des mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le plan de la communication, des supports (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) seront mis au point pour communiquer régulièrement à toutes les parties prenantes et à d'autres acteurs des informations sur les activités du projet.

#### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

58. Les innovations prévues dans la conception du PEAJ sont destinées à permettre, dès le départ de leur mise en œuvre, la reproduction à plus grande échelle des solutions. Premièrement, tous les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance économique. Des dispositions seront mises en place pour agréger leur production et les connecter durablement aux marchés des biens et services. Deuxièmement, ces dispositions reposeront notamment sur la responsabilisation des organisations fédératives des bénéficiaires (FNEC et ANGAC) pour ce qui est de l'ingénierie sociale et de l'accompagnement technique. Troisièmement, des mécanismes financiers seront conçus pour appuyer la progression économique des bénéficiaires et aider à l'établissement de relations durables avec les institutions de financement. La combinaison de transferts monétaires pour l'achat d'aliments et pour l'achat de kits de production est un élément clé de la progression économique des personnes vulnérables. Quatrièmement, le mécanisme de financement tripartite à coûts et risques partagés restera disponible au-delà de la fin du projet.

### **C. Plans d'exécution**

#### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

59. En vue d'assurer le bon démarrage du projet, des actions préparatoires pour un démarrage rapide ont été recensées. Une avance sera mobilisée pour le démarrage des activités, dont le montant ne dépassera pas 0,50 million d'USD.

#### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

60. Chaque année, une ou deux missions de supervision seront coorganisées par le FIDA et le Gouvernement. À mi-parcours, des enquêtes sur les effets directs et des études thématiques seront menées pour recueillir des informations sur l'état d'avancement du projet. La mission d'examen à mi-parcours menée durant la quatrième année sera l'occasion de faire les ajustements nécessaires concernant chaque aspect du projet, et de consolider les premières leçons tirées de la mise en



œuvre. À la fin du projet, des études à l'achèvement et une évaluation de l'impact seront réalisées.

## **V. Instruments et pouvoirs juridiques**

61. Un accord de financement entre la République centrafricaine et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi d'un financement proposé à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
62. La République centrafricaine est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
63. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## **VI. Recommandation**

64. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de dix-huit millions cent quatre-vingt mille dollars des États-Unis (18 180 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario

# Accord de financement négocié

## Projet élevage et appui aux jeunes (PEAJ)

(Négociations conclues le 9 novembre 2023)

Don No :

Nom du Projet : Projet élevage et appui aux jeunes ("PEAJ") (le "Projet")

République Centrafricaine ("Le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA") (désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

**ATTENDU QUE** le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

**ATTENDU QUE** le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit :

### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don (le "Financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

### Section B

1. Le montant du Don est de dix-huit millions cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 18,180,000).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un compte désigné en Francs CFA, pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert dans les livres d'une banque commerciale établie à Bangui et jouissant d'une bonne réputation, destiné à recevoir les ressources exclusives du Don accordé au titre du présent accord. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné. Il y aura un compte d'opérations libellé en Franc CFA au profit du projet PEAJ ouverte dans une banque commerciale, de bonne réputation dont les détails de gestion seront décrits dans le FMFCL. Le compte d'opérations aura un sous-compte opérationnel ouvert pour

chaque antenne du Projet.

4. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars américains (USD 5,770,000) sous forme de contributions au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le Projet acquerra et aux diverses contributions en nature.

### **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
2. Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième (7<sup>eme</sup>) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

### **Section D**

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

### **Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :
  - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
  - b) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs, sans justification valable.
  - c) La non- soumission du rapport d'audit annuel dans le suivant délai : au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.
  - d) Les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2 de cet accord, devront soumettre au Projet un rapport d'audit sur l'utilisation des fonds accordés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :
  - a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.

- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à la section 10 Annexe 3 du présent Accord.
  - c) La préparation par l'équipe Projet du premier PTBA et l'obtention du non- objection par le FIDA.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le Bénéficiaire Félix Moloua

Ministre d'Etat, Ministre chargé de  
l'Economie, du Plan et de la Coopération  
Internationale

Ministere d'Etat charge de l'Economie,  
du plan et de la coopération  
Internationale

RUE MARTIN LUTHER KING  
B.P. 696 BANGUI  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pour le Fonds

Le Président  
Alvario Lario  
Fonds international de  
développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Copie à : [ ]

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

\_\_\_\_\_

[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_

[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 1

### Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs. Les bénéficiaires seront organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3 : la C.1, qui regroupera approximativement 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec un peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation. La catégorie C.2 représente des ménages pauvres mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 8 préfectures : Nana-Mambéré; Ombella Mpoko; Ouham-Pendé; Lobaye; Kemo; Ouham; Ouaka; et Nana-Gribizi. Cette zone d'intervention couvre cinq des sept principales communes d'élevage du pays et comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peul Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/Bayaka (dans la Lobaye).
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.
4. *Objectif.* L'objectif du Projet est d'améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :
  - 5.1. *Composante 1 : Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture.* Dans cette composante, le PEAJ a pour but d'assurer que la production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées. Les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance leur permettant de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer ou renforcer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de mise en marché.
  - 5.2. *Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché.* La composante 2 cherche à améliorer l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, pour les groupes ciblés. Le projet mettra en place deux mécanismes financiers : (1) le système de coupons (pour l'acquisition de kits) sécurisé contre tout abus, couplé à des transferts monétaires alimentaires pour les C.1.a ; (2) le mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés (bénéficiaires des catégories C.2 et C3).
  - 5.3. *Composante 3 : Renforcement institutionnel, coordination et gestion du Projet.* La composante 3 cherche à améliorer les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage. Il portera sur l'amélioration du cadre réglementaire, des politiques et plans de mise en œuvre, la formation des staffs, le renforcement des équipements pour le MESA et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, du numérique, etc.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
7. *Pilotage et gestion du Projet.* Un comité de pilotage (Copil) placé sous la tutelle du ministre de l'élevage sera mis en place par arrêté ministériel. Il assurera la concertation au niveau national, la supervision opérationnelle du Projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels, les rapports de conception finale, d'exécution et s'assurera de la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national du PEAJ. Dans un souci de mutualisation des ressources humaines, de complémentarité intersectorielle et d'appropriation collective des acquis, le Copil regroupera les mêmes représentants que les comités de pilotage du PREPAS et du PRAPAM plus les représentants des ministères chargés de la promotion de la femme et de l'économie numérique. Des comités locaux seront mis en place pour participer à la sélection des bénéficiaires et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau décentralisé.
8. *Unité de gestion du Projet.* Le PEAJ sera géré par une unité nationale de coordination (UNC), basée à Bangui et 3 antennes, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. L'UNC et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures.
9. *Partenaires stratégiques.* Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
10. *Suivi et évaluation.* Pour la mise en œuvre, le Projet mettra en place les outils et procédures de suivi-évaluation (S&E) selon les exigences du FIDA qui seront détaillés dans le manuel du projet. Le dispositif de suivi, digitalisé, renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP.
11. *Gestion des connaissances.* Un manuel de communication et de gestion des savoirs, sera élaboré au démarrage. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le volet de la communication, il sera élaboré des produits de communication (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) pour informer régulièrement toutes les parties prenantes, et au-delà, sur les activités du projet.
12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

#### 1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 34 000	100%HT
II. Equipements, Biens et Services	5 44 000	100%HT et hors contributions de bénéficiaires
III. Consultations	2 98 000	100% HT
IV. Formation, Atelier et Séminaire	3 24 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
V. Fonctionnement	2 36 000	100% HT
Non alloué	1 82 000	100% HT
<b>TOTAL</b>	<b>18 18 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Equipements, biens et services comprennent également les dépenses liées aux acquisitions de matériels, des intrants et au capital d'investissement.

#### 2. Modalités de décaissement

a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II (Equipements, biens et services), III (Consultations), IV (Formation, Atelier et Séminaire) et V (Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent mille dollars (USD 500 000). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) Sous réserve d'approbation préalable du Fonds, un auditeur externe indépendant réputé et qualifié venant du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UCN et selon les normes admises par le FIDA.



### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2, qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de projet soient mis en œuvre.
5. *Peuples autochtones.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :
  - (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
  - (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
  - (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
  - (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
  - (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par le Bénéficiaire à ce sujet sont respectés ;
  - (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière

de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel*. Exploitation sexuelle et abus. Le Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP)*. Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.
10. *Le personnel clé du Projet est* : le coordonnateur national ; le responsable administratif et financier ; le spécialiste en passation des marchés ; le spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition ; le spécialiste en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; le spécialiste environnement et climat ; le responsable suivi- évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; les chefs d'antenne. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable, les assistants aux chefs d'antenne et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité nationale de coordination, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du projet sera détaché auprès de l'Unité nationale de coordination s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

## **II. Dispositions SECAP**

1. Pour les Projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite] (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de Financement et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Le Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR/version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.
3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).
4. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.
5. Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.
6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :
  - a. a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
  - b. a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
  - c. donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de le Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.
8. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, bénéficiaire doit fournir au Fonds :
  - Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
  - Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
  - Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

9. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

## Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b> PEAJ	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGP (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ;  Leadership du MESA assuré
	Hommes - Hommes	0	10800	18000				
	Femmes - Femmes	0	7200	12000				
	Jeunes - Jeunes	0	7200	12000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	18000	30000				
	Persons with disabilities - Nombre		900	1500				
	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b> Membres des ménages - Nombre de personnes	0	108000	180000				
	<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b> Ménages - Ménages		18000	30000				
<b>Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b> Populations déplacées internes - Nombre		900	1500					
<b>Objectif du projet</b> Améliorer les moyens de subsistance des groupes cibles afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	<b>Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus</b>				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, Stat. Nat.	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA  RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable</li> </ul>
	Ménages - Pourcentage (%)	0	60	80				
	<b>IE 2.1 Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation</b>							
	Hommes - Hommes	0	2238	3731				
	Femmes - Femmes	0	1492	2487				
	Jeunes - Jeunes	0	1492	2487				
	Persons with disabilities - Nombre	0	187	311				
	<b>Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autonomisation</b>							
Populations déplacées internes - Nombre	0	187	311					
<b>Objectif de développement</b> Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition	<b>1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix</li> <li>Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de l'économie.</li> <li>Gestion de projet efficace et efficiente</li> <li>Pas de hausse brusque de l'inflation</li> </ul>
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	92358	123144				
	Ménages - Ménages	0	15393	20524				
	<b>2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi</b>							
	Hommes - Hommes	0	1009	1681				
	Femmes - Femmes	0	672	1121				
	Jeunes - Jeunes	0	672	1121				
	Persons with disabilities - Nombre	0	84	140				
	<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000				
	<b>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE			
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses			
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité				
<b>Effet direct</b> Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000	Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes</li> <li>Capacité de mise en oeuvre de l'UGP et des partenaires de mise en oeuvre et des prestataires de services</li> </ul>			
	<b>Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois - Nombre</b>	0	84	140							
	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>										
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	60033	130841	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
	Ménages - Ménages	0	10005	21807							
	<b>1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>										
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2307	4641	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641							
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846							
	<b>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au CC</b>				Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
Membres des ménages - Nombre de personnes											
Ménages - Ménages		3665	6108								
<b>1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)</b>				Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA					
Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641								
Membres de ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846								
<b>Produit</b> Produit 1.1 : Les capacités de production au sein des chaînes de valeur ciblées sont développées et consolidées	<b>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Disponibilité des fournisseurs (locaux, nationaux, internationaux) des intrants</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Capacité de mise en œuvre de l'UGP et des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> </ul>			
	Hommes - Hommes	0	2180	3633							
	Femmes - Femmes	0	1453	2422							
	Jeunes - Jeunes	0	1453	2422							
	Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3633	6055							
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303							
	<b>Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services				
	Producteurs ruraux déplacés internes - Nombre										
	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production</b>										
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes										
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	9236	15393							
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	6157	10262							
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	6157	10262							
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	15392	25655							
	Persons with disabilities trained in livestock - Nombre	0	770	1283							
	<b>Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production</b>										
	Personnes déplacées internes - Nombre	0	770	1283							
	<b>1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>								SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers/U
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	3549	5460							
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	21294	32760							
Jeunes - Jeunes	0	1420	2184								
Number of persons with disabilities - Nombre	0	177	273								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Populations déplacées internes - Nombre	0	177	273			nitité de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> <li>Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations</li> </ul>
	<b>3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE / Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes - Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes - Jeunes	0	4320	7200				
	Personnes bénéficiant de services d'information climatique - Nombre de personnes	0	10800	18000				
	Persons with disabilities - Nombre	0	540	900				
	<b>Personnes bénéficiant de services d'information sur le climat</b>							
	Populations déplacées internes - Nombre	0	540	900				
	Produit Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	<b>Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	
Points d'eau (forage+réservoir+énergie solaire+abreuvoirs) - Nombre		0	1	3				
Aires de repos - Nombre		0	1	3				
Parcs de vaccination - Nombre		0	1	3				
Abris pour bergers - Nombre		0	10	30				
Postes vétérinaire réhabilités ou construits - Nombre		10	10	20				
Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir) - Nombre		0	1	3				
<b>Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agropastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées		
Mécanismes de dialogue - Nombre		8	15				20	
<b>Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle			
Systèmes d'alerte précoce - Nombre	0	2	2					
Effet direct Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers	<b>2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières</li> <li>Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Implication des acteurs locaux au processus de choix des</li> </ul>
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	35046	58410				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages	0	5841	9735				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages	0	2219	3699				
	<b>1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux</b>				Enquêtes IBRE, SSE		RSE/Coordonnateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21697	36162				



Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
adéquats sont améliorés	Ménages - Ménages	0	3616	6027		Démarrage, mi-parcours et achèvement		sites d'implantation des infrastructures
	<b>2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'entreprises - Entreprises		340	454				
	Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)		80	80				
<b>Produit 2.1.</b> Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	<b>1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières</li> <li>Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur</li> <li>Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Qualité du suivi des interventions</li> <li>Mobilisation effective des communautés locales</li> </ul>
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	4095	5460				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	425	567				
	<b>Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc.)</b>							
	Populations déplacées internes (Épargne) - Nombre de personnes	0	205	273				
	<b>1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	2181	3634				
	Femmes - Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes - Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	3634	6057				
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	<b>Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	182	303				
	<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Hommes - Hommes	0	2199	3665				
	Femmes - Femmes	0	1466	2443				
	Jeunes - Jeunes	0	1466	2443				
Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3665	6108					
Persons with disabilities - Nombre	0	183	305					
<b>Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE		
Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	183	305					
<b>Produit 2.2.</b> L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	<b>2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial (Miellerie 10, laiterie 4, abattage volaille 4)</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité et volonté des entreprises à se faire accompagner</li> <li>Retards pour les infrastructures</li> <li>Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans</li> </ul>
	<b>2.1.6 Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état</b>							
	Marchés à bétail réhabilités ou construits - Nombre	0	4	4				
	Aires d'abattage réhabilitées - Nombre	0	10	10				
	Construction de mini abattoirs - Nombre	0	2	2				
	Chambres froides (40 U) - Nombre	0	10	15				
	Boucherie moderne alimentée au solaire - Nombre	0	10	15				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée - Nombre	0	4	4			RSE, Coordo	l'identification finale et le suivi des travaux • Bonne capacité de délivrance des prestataires de services
	<b>Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution</b>							
	Producteurs - Nombre		2906	4844				
<b>Effet 3</b> : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	<b>Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Nombre - Nombre	2	3	6				
	<b>2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	10800	18000					
<b>Produit 3.1</b> : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations de producteurs sont renforcées	<b>2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs/ ANDE/MESA / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	<b>Acteurs du service public capacités</b> Nombre - Nombre de personnes	0	208	208				
	<b>Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</b>	0	3	6				

## Matrice intégrée des risques du projet

### Sommaire général

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des CC</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Organisation et dotation en personnel</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Processus budgétaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes</i>	<i>Elevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Comptabilité et rapports financiers</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

<b>Catégorie de risque / Sous-catégorie</b>	<b>Risque inhérent</b>	<b>Risque résiduel</b>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Risque global</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Engagement politique</b>	Élevé	Substantiel
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Certains acteurs politiques se sont opposés au dernier référendum qui a abouti à une nouvelle constitution. En vertu de cette nouvelle constitution, le président en exercice pourrait solliciter un troisième mandat. Tout ceci pourrait constituer une source d'aggravation des tensions politiques et sécuritaires, lesquelles peuvent affecter la capacité du Gouvernement à améliorer les politiques et à tenir ses engagements politiques.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dès son démarrage, le PEAJ engagera les actions prévues en matière d'accompagnement du cadre politique, afin de bénéficier du contexte actuel relativement favorable pour ces actions de réforme.</li> <li>○ Il est aussi à espérer que les actions du PEAJ pour le développement économique (notamment la promotion des emplois jeunes, la graduation de vulnérables et la pacification des relations entre éleveurs et agriculteur), contribueront à réduire la gravité d'une nouvelle potentielle crise. En effet, les populations bénéficiaires seront moins enclines à supporter une situation conflictuelle.</li> <li>○</li> </ul>		
<b>Gouvernance</b>	Élevé	Moyen
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pratique de favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers pour la recapitalisation et l'insertion des jeunes, des femmes et autres vulnérables dans les chaînes de valeur</li> <li><input type="checkbox"/> Défaillance au niveau de l'administration des ressources et tendance à l'utilisation des méthodes non conformes telles que la corruption, la fraude, etc.</li> <li><input type="checkbox"/> Défaillance des mécanismes de redevabilité qui pourraient empêcher les activités du projet d'atteindre bénéficiaires finaux du projet</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche pour le ciblage des bénéficiaires responsabilise les communautés (autorités coutumières, chefs de village, organisations fédératives des bénéficiaires - FNEC et ANGAC)</li> <li>○ Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'UGP et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures</li> <li>○ Par ailleurs, un code de conduite, de déontologie et une charte d'audit, seront intégrés au manuel d'implémentation, afin de renforcer la gouvernance du Projet.</li> <li>○ Les voies de recours pour les plaintes seront aussi intégrées au manuel.</li> <li>○ Mécanisme de redevabilité mutuelle pour toutes les parties prenantes. Un mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial doit être mis en place dans le cadre du projet. Un tel mécanisme sera convenu par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les informations sur le projet doivent être partagées avec les entités de mise en œuvre et les bénéficiaires, pour permettre aux parties prenantes qui bénéficient du projet de participer de manière plus proactive à sa mise en œuvre. Le mécanisme doit être utilisé pour dialoguer avec les parties prenantes afin de recevoir et de traiter les commentaires et les observations, ainsi que les plaintes. Les résultats du mécanisme de redevabilité seront présentés lors des réunions mensuelles de revue. Il servira à éclairer la prise de décision concernant l'amélioration des services rendus aux bénéficiaires et l'anticipation des mesures à prendre pour s'assurer que le projet livre les résultats attendus dans les délais</li> <li>○ Audit interne se fera de façon périodique - pourra être orienté en fonction des principaux risques qui seront signalés dans la mise en œuvre du projet.</li> <li>○ Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit externe dont les termes de référence et les rapports finaux seront approuvés et révisés par le FIDA.</li> <li>○ Le compte désigné sera géré avec un système de double signature dont les signataires seront autorisés et approuvés par le FIDA.</li> </ul>		
<b>Macroéconomie</b>	Élevé	Substantiel
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Selon la BAD, la croissance du pays devrait se poursuivre en 2023 (2,0 %) et 2024 (2,9 %), tirant particulièrement profit des perspectives prometteuses pour les secteurs primaire (+4,1 % et +5,3 %) et tertiaire (+3,2 % et +3,9 %) en 2023 et 2024, respectivement. Ces perspectives dépendront fortement de la sécurité à l'intérieur du pays et dans le corridor avec le Cameroun, du financement du budget public et des approvisionnements en carburant. Selon le FMI, les perspectives sont incertaines et dépendent d'une reprise partielle de l'aide budgétaire et d'un renforcement substantiel des politiques économiques.</li> <li>□ Les institutions de financement ne sont pas enclines à offrir des services de prêts aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les jeunes et les vulnérables.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans l'ensemble, à travers ses interventions, le PEAJ contribuera à réaliser les perspectives de croissance dans le secteur primaire. Par ailleurs, le PEAJ apporte une contribution à l'amélioration des politiques du secteur de l'élevage et de la mise en œuvre des politiques du secteur de l'élevage : plan d'investissement basé sur des instruments de mise en œuvre des politiques ; capacitation du Ministère de l'Élevage et de ses démembrés ; capacitation des organisations des éleveurs. Enfin, le PEAJ apportera une contribution notable à la paix, à travers le dialogue structuré entre agriculteurs et éleveurs, dans le cadre de la promotion de la transhumance responsable.</li> <li>○ Les institutions de financement ont expliqué que la liquidité n'est pas un problème. Elles ont reconnu que le mécanisme de partage des risques que le projet mettra en place, permet de régler ce problème. Sur cette base, les institutions de financement partenaires sont déjà sélectionnées et seront contractualisées dès le démarrage du projet</li> </ul>		

<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La continuation de la crise sécuritaire en RCA : attaques armées ; agressions criminelles armées ; enlèvement des travailleurs du projet ; manifestations et violences communautaires ; vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires ; harcèlement par le personnel de sécurité des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS; accidents surtout de circulation liés aux mauvais état des routes</li> <li><input type="checkbox"/> Le récent référendum constitutionnel a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution. Il n'est pas exclu que les forces politiques qui n'étaient pas favorable au référendum posent des actions qui affectent la sécurité</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La couverture géographique s'étend progressivement au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent dans les nouvelles zones</li> <li>o Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent.</li> <li>o Plus spécifiquement, le plan reposera largement sur les partenaires de mise en œuvre locaux qui disposent d'une bonne connaissance du terrain, et sont moins susceptibles d'être attaqués</li> <li>o L'utilisation du logiciel de gestion avec un accès en ligne via le cloud permettra au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet.</li> <li>o Le projet favorisera les options moins risquées pour la gestion de la caisse au niveau des antennes afin de limiter la manipulation de cash. Ce qui permettra d'éviter de beaucoup exposer le staff du projet ainsi que les ressources du projet d'une manière générale.</li> </ul>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, les politiques du MESA sont assez concordantes avec les priorités du FIDA. Les deux principaux problèmes restent l'absence des instruments de mise en œuvre et la faible capacité des institutions publiques pour la mise en œuvre et le suivi.</li> <li><input type="checkbox"/> Le pays est aussi engagé dans diverses dynamiques de revue de ses politiques en matière du genre, des jeunes, de la digitalisation...</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcement des capacités des parties prenantes sur les politiques et développement des mesures adéquates de mise en place du cadre adéquat de durabilité des activités</li> <li>o Plus spécifiquement, il est prévu d'appuyer le MESA à se doter d'un plan d'investissement basé sur des instruments (y compris financiers) de mise en œuvre. Ce plan d'investissement étant basé sur les instruments de politique, il permettra une amélioration notable de la qualité de la politique de l'élevage.</li> <li>o Des ajustements stratégiques peuvent être considérés à la revue à mi-parcours.</li> <li>o De même, des appuis similaires sont prévus en matière de politique genre, jeunes, digitalisation... Les instruments de politique qui seront promus par le PEAJ permettront une amélioration notable de la qualité de ces politiques pour avoir des effets</li> </ul>		

transformationnels sur le genre, les jeunes et la promotion du digital.		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, si les politiques sont cohérentes avec les objectifs du FIDA, leur formulation reste vague, non liée au budget, non traduits en instruments de mise en œuvre.</li> <li><input type="checkbox"/> Ceci génère une impossibilité pour le MESA d'assurer une harmonisation des actions des différents intervenants, et un alignement de ces interventions sur la politique gouvernementale.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le PEAJ prévoit d'appuyer l'instrumentation de la politique de l'élevage. Par ailleurs, le renforcement du système de planification, suivi-évaluation, y inclus la digitalisation, constituent autant de mesures pour contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.</li> <li>○ Par ailleurs, il y aura des espaces de concertation et coordination avec les partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui (notamment financement pour éviter les comportements opportunistes)</li> <li>○ Enfin, il y aura l'organisation de rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées par les 2 ministères (agriculture et élevage).</li> </ul>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Feux de brousse et inondations qui affectent les activités des populations rurales. Ces conditions peuvent conduire à la perte de gibier, l'appauvrissement des sols, la destruction de la végétation, la destruction des infrastructures, la transhumance précoce, la dissémination des maladies d'origine hydrique et autres maladies animales et humaines.</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour une meilleure préparation des populations face aux risques environnementaux</li> <li>○ L'intégration de l'agriculture et de l'élevage comme mesure de protection de l'environnement, et de renforcement de la résilience des producteurs.</li> <li>○ La conduite d'études d'impact environnemental pour les sous-projets dont le risque environnemental et social est jugé substantiel ou modéré suite au screening</li> <li>○ L'intensification durable et responsable des activités d'élevage sur les chaînes de valeur, en prenant en compte la protection de l'environnement par la vulgarisation des normes environnementales et les appuis pour l'adoption de technologies vertes (équipements pour l'aviculture utilisant l'énergie solaire, gestion de l'eau et des eaux usées au niveau des abattoirs</li> <li>○ Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des bénéficiaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement</li> <li>○ La promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorés, gaz, solaire), et l'utilisation des déchets organiques pour la production d'énergie (bio digesteurs) et de la bouse de vache comme fertilisants biologiques.</li> </ul>		
<b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>

<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité avec des conséquences multiples : la baisse de revenus tirés de l'élevage, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, les baisses de production animales et végétales, l'insécurité alimentaire, la transhumance précoce</li> <li>○ Les températures extrêmes en particulier ont pour conséquences : le tarissement des points d'eau, la raréfaction des aires de pâturage, la baisse de la productivité des animaux, la disparition d'espèces animales, et d'une manière générale la baisse des revenus et des productions animales, et végétales.</li> </ul>	Élevé	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations, la RNA.</li> <li>○ La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, porcs)</li> <li>○ La vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires</li> <li>○ La diversification des moyens de subsistance</li> <li>○ Construction ou réhabilitation d'infrastructures résilientes au climat (sur toutes les chaînes de valeur ciblées)</li> </ul>		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Pertinence du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le projet a bien identifié les trois catégories de groupes cibles et leurs besoins, ainsi que les mesures de réponses appropriées qui seront déployées, en se basant notamment sur les leçons apprises des expériences du FIDA ailleurs ainsi que celles d'autres bailleurs dans le pays.</li> <li><input type="checkbox"/> Le principal risque est la capacité des partenaires de mise en œuvre à déployer ces mesures de façon effective. La responsabilisation des organisations des bénéficiaires comme partenaire de mise en œuvre est une condition de durabilité.</li> <li><input type="checkbox"/> L'autre risque est la capacité de l'unité de gestion du projet à assurer un bon suivi de la mise en œuvre par les partenaires.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les actions de capacitation des partenaires de mise en œuvre ont été bien identifiées, décrites, budgétisées et planifiées.</li> <li>○ Le système de suivi-évaluation du projet est aussi conçu pour permettre d'assurer que les partenaires de mise en œuvre suivent la bonne trajectoire.</li> <li>○ Le projet évitera de se substituer aux acteurs, en ne prenant aucune fonction au-delà de son rôle de facilitation.</li> <li>○ Le fait que le projet reste dans son rôle de facilitateur promouvra des relations d'affaires équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité.</li> </ul>		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le PEAJ repose sur trois dimensions techniques critiques : (1) des solutions adaptées à chacune des trois catégories de groupes cibles ; (2) l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de</li> </ul>	Moyen	Faible



<p>graduation ; et (3) la promotion des chaînes d'approvisionnement locales connectées aux marchés dans les bassins, et tirés par des opérateurs locaux en relation avec les organisations des bénéficiaires. La maîtrise de ces dimensions par les cadres de l'Unité de Gestion du Projet, et par les partenaires est indispensable.</p> <p><input type="checkbox"/> Par ailleurs, la capacité de l'unité de coordination du projet à gérer les relations avec les partenaires de mise en œuvre et à assurer la reddition des comptes est critique pour le succès de la mise en œuvre.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les actions pour renforcer les capacités des cadres de l'UGP, du Ministère, et des partenaires de mise en œuvre, notamment en matière d'approches pour la graduation des bénéficiaires, de promotion des chaînes d'approvisionnement locales, et de solutions spécifiques aux trois catégories de groupes cibles sont bien identifiées, budgétisées et planifiées.</li> <li>○ Le manuel des procédures devra être explicite sur le suivi des partenaires de mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Projet, sur les mesures pour assurer la reddition des comptes.</li> <li>○ Le manuel sera préparé avant le démarrage de la mise en œuvre.</li> <li>○ Les actions de capacitation des acteurs seront lancées dès le démarrage avec des assistances techniques spécifiques prévues pour appuyer tous les groupes.</li> <li>○ Les conventions et TDR pour ces différents acteurs sont élaborés et joint dans le PIM et prévoit des dispositions de mesures de performances.</li> <li>○ Le suivi-évaluation permettra de faire le point et de renforcer ces mesures, au besoin</li> </ul>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les précédents projets</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mécanismes financiers seront finalisés avant le démarrage du projet.</li> <li>○ Les institutions de financement partenaires ont été identifiés sur la base d'une sélection rigoureuse, et les contrats de partenariat seront prêts, aussi, avant le démarrage.</li> <li>○ De même, les autres partenaires clés publics (ANDE) et privés (FNEC et ANGAC) sont aussi connus, et les contrats seront prêts avant le démarrage.</li> <li>○ Les procédures de passation des marchés souples ont été adoptées pour l'acquisition des kits de production en responsabilisant les bénéficiaires, ce qui devrait permettre d'éviter les retards enregistrés avec les projets en cours. Le recrutement du personnel du projet sera anticipé.</li> <li>○ Le manuel d'implémentation sera préparé avant le démarrage.</li> <li>○ De l'assistance technique est programmée pour renforcer les capacités de tous ces acteurs</li> <li>○ Des partenariats avec des agences spécialisées des Nations Unies sont prévus pour délivrer certains biens et services.</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser leur vision en matière de construction / opérationnaliser les chaînes de valeur</p>	Moyen	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recrutement d'un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole qui accompagnera la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différentes zones, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales.</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Faible capacité et disponibilité limitée des prestataires et partenaires nationaux</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les opérateurs de mise en œuvre ont été identifiés sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable.</li> <li>○ Des mesures d'appuis à la formation/renforcement des capacités de certains de ces opérateurs clés sont prévues.</li> <li>○ Il est aussi prévu d'accompagner la FNEC et l'ANGAC, par l'assistance technique périodique, avec sevrage progressif, d'une expertise internationale.</li> </ul>		
<p><b>Suivi-évaluation des dispositifs</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Les expériences précédentes et en cours au sein du portefeuille du FIDA ressortent les difficultés dans la mise en œuvre de l'étude de référence (18 mois dans le cas du PRAPAM) et du système de suivi &amp; évaluation (3 ans dans le cas du PREPAS). Ces faibles de capacités institutionnelles et de disponibilité d'expertise peuvent retarder davantage la mise en œuvre et biaisé la mesure des indicateurs du projet</li> <li>□ Faible qualité des données et de capacités des acteurs.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Renforcement des capacités des acteurs. Le projet prévoit renforcer les capacités institutionnelles du MESA, et la capacité technique des cadres du projet et des OP sur les aspects de S&amp;E. Il est prévu pour cette activité la mobilisation d'une expertise (internationale).</li> <li>□ Pour l'étude de référence et la mise en place du SSE digital, une Assistance Technique (individuelle) sera mobilisée pour accompagner les travaux du prestataire de services.</li> <li>□ Mise en place de systèmes de collecte d'analyse, de traitement des données et de redevabilités mutuelles. La mise en place de ces systèmes impliquera fortement les acteurs nationaux (MESA, OP) et les personnels du projet qui seront aussi capacités durant ce processus. Leur compréhension des systèmes est gage de fourniture de données et d'informations adaptées d'une part et de pérennisation après intervention.</li> </ul>		
<p><b>Gestion financière du projet</b></p>		
<p><b>Organisation et dotation en personnel</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Compétences en gestion financière de projets soient déficitaires</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recrutement de l'équipe de gestion financière sur la base de TDR approuvés par le FIDA.</li> <li>○ Formation du staff en matière de gestion fiduciaire et de rapportage comptable et financier.</li> <li>○ Participation systématique aux ateliers régionaux périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA.</li> <li>○ Cours obligatoires a tout le personnel, dès le démarrage du projet sur :</li> </ul>		

<p>1) La politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ; et</p> <p>2) La politique du FIDA sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels.</p>		
<b>Processus budgétaire</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Lenteurs dans le processus de préparation du PTBA qui pourraient retarder la mise en œuvre des activités.</li> <li><input type="checkbox"/> Survenance des dépenses non autorisées</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation claire et détaillée du processus budgétaire selon les prescriptions du FIDA dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.</li> <li>○ Renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA.</li> <li>○ Approbation du PTBA + ANO PTBA FIDA disponible au plus tard le 30 novembre – anticiper sur le plan de passation de marchés.</li> <li>○ Elaboration d'un plan de trésorerie trimestriel pour le compte désigné – prévision sur la période des 2 trimestres à venir.</li> <li>○ Mise en place d'un système de suivi budgétaire adéquat.</li> </ul>		
<b>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues en raison d'un manque d'optimisation des ressources et d'économie</li> <li><input type="checkbox"/> Faible taux de décaissement des projets en cours</li> <li><input type="checkbox"/> Non prise en compte des contributions en nature</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des capacités en termes de procédures de décaissement du FIDA.</li> <li>○ Valorisation et prise en compte des contributions en nature et en industrie du Gouvernement et des bénéficiaires. Le Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA servira de cadre.</li> <li>○ Ouverture d'un compte désigné pour les fonds FIDA et d'un compte d'exploitation distincts dans une banque commerciale à Bangui-République centrafricaine, banque acceptable pour le FIDA, afin d'éviter le mélange des fonds et de faciliter les rapprochements bancaires et autres rapports clés.</li> <li>○ Désignation des signataires pour le compte désigné.</li> <li>○ Demande d'accès et activation de la plateforme ICP.</li> </ul>		
<b>Contrôles internes</b>	<b>Elevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion</li> <li><input type="checkbox"/> Ségrégation des tâches non respectée.</li> <li><input type="checkbox"/> Les actifs du projet pourraient ne pas être suffisamment sauvegardés</li> <li><input type="checkbox"/> Insuffisance lors de l'enregistrement des actifs dans le registre des actifs, actifs non codés.</li> </ul>	Elevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre. Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne, selon les meilleures</li> </ul>		

<p>pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respect des règles de séparation des tâches incompatibles</li> <li>○ Indépendance de l'auditeur interne. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection général des finances du ministère des finances et du budget de la République Centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration qui seront renforcés, sur une base d'interventions trimestrielles</li> <li>○ Planning mensuel d'audit interne</li> </ul>		
<b>Comptabilité et rapports financiers</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Retard dans la mise en place d'un système de comptabilité.</li> <li><input type="checkbox"/> Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable.</li> <li><input type="checkbox"/> Faible qualité des IFRs – qualité insuffisance des informations financières du projet.</li> <li><input type="checkbox"/> Incohérence dans la tenue de la comptabilité et la présentation des états financiers, tenant compte des normes acceptables par le FIDA.</li> </ul>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place du logiciel de gestion comptables et financière approuvé par le FIDA, formation immédiate des utilisateurs.</li> <li>○ Adoption de normes comptables acceptables par le FIDA. La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté. Ce logiciel doit être capable de préparer les états financiers et autres rapports nécessaires qui seront reflétés dans l'accord de subvention et de prêt.</li> <li>○ Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre en s'assurant que : (i) les fonds ne sont utilisés qu'aux fins prévues de manière efficace et économique ; (ii) la préparation de rapports financiers intermédiaires (IFR) périodiques précis, fiables et opportuns au FIDA après la fin de 6 mois de l'exercice financier.</li> <li>○ Renforcement des capacités du personnel et comptable.</li> </ul>		
<b>Audit externe</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Inadéquation des termes de référence de l'auditeur externe.</li> <li><input type="checkbox"/> Retard lors de la soumission du rapport d'audit en retard au-delà de la date limite</li> </ul>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soumission des termes de référence de l'audit externe au FIDA pour validation.</li> <li>○ Recrutement d'un auditeur externe</li> </ul>		
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risque de corruption due à la fraude, la coercition, la collusion ; lors de la passation des marchés conduisant à une mauvaise passation des marchés,</li> </ul>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il existe une Loi N° 08. 017 portant code de marchés publics et délégations de service public en République centrafricaine et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre</li> </ul>		

<p>autres du Décret N°08.321 du 05 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret 09.058 du 27 février portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</li> <li>○ S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématiques des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux)</li> </ul>		
<b>Responsabilité et transparence</b>	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non-conformes aux règles de l'art. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2022, la République Centrafricaine occupe la 152<sup>ème</sup> mondiale sur 180 pays avec un score de 24/100.</li> </ul>	Élevé	Élevé
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</li> <li>○ Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.)</li> <li>○ Mettre au niveau des contrats du personnel du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique.</li> <li>○ S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ La RCA est doté d'un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) créé par le décret n° 08.133 du 31 mars 2008, d'une Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) créée par le Règlement n° 01/03-CEMAC-UMAC, devenu le Règlement CEMAC, et par le décret n° 05-42 du 22 février 2005 dont le rôle est de recevoir, traiter et analyser les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis; de la Section spéciale au sein du parquet de Bangui et des cabinets d'instruction spécialisés, créée par le décret n° 05-201 du 15 juillet 2005 et enfin de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) créée par le décret n° 08.335 du 20 septembre 2008. Toutefois, toutes ces structures ne sont pas indépendantes.</li> </ul>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation des autorités contractantes et des prestataires sur les possibilités de recours existants.</li> <li>○ Il est conseillé à l'UCP d'utiliser les listes de radiation des agences du FIDA et des Nations Unies.</li> </ul>		
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>

<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Risque que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet.</li> <li>○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants.</li> <li>○ Mettre en place un consultant du FIDA pour l'appui au portefeuille sur le volet PM comme le cas actuellement</li> <li>○ Inclure les organes de contrôles (ARMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA</li> </ul>		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.</li> </ul>		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Les interventions du projet pourraient avoir des impacts sur la biodiversité à petite échelle, notamment à cause d'éventuelles pertes de végétation pour l'aménagement des couloirs de transhumance. De plus le PEAJ nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et d'eau.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li> <li>○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li> <li>○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li> </ul>		
<b>Effizienz des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Le fonctionnement de certains ouvrages pastoraux (aires d'abattage, abattoirs, centre d'incrimination etc. impliquent des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets liquides et solides. De plus, les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas de connaissance des normes pour la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production.	Substantiel	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li> <li>○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vulgarisation des techniques de gestion des déchets animaux et appui en infrastructures pour la production d'énergies vertes</li> <li>○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li> </ul>		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le projet n'affecte pas directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales une fois que les sites de travaux sont connus, pour confirmer les mesures à prendre pour éviter d'affecter négativement les populations autochtones</li> <li>○ Inventaire du patrimoine culturel en collaboration avec la communauté et les autorités locales</li> <li>○ Organisation de consultations avec les populations potentiellement affectées</li> <li>○ Prise en considération de ce risque dans le choix des sites (screening inclus dans les études qui seront conduites avant les travaux)</li> <li>○ Sensibilisation des entrepreneurs sur le patrimoine culturel, les droits des peuples autochtones</li> <li>○ Intégration de ces aspects dans les contrats avec les entrepreneurs</li> <li>○ Sensibilisation des communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble</li> </ul>		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Les peuples autochtones sont ciblés de manière volontariste conformément à la stratégie de ciblage du projet. Les interventions du PEAJ seront réalisées dans des zones où les populations autochtones : les pygmées et les peuhls vivent intégrées à l'ensemble des populations du pays. L'analyse des risques sociaux identifie un risque faible que le projet affecte directement ou indirectement négativement les droits, les terres, les ressources naturelles, les systèmes de gouvernance et les traditions des populations autochtones.</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaboration d'un plan d'engagement pour les peuples autochtones, qui fera partie du plan de participation des parties prenantes du projet. Prise en compte de leurs spécificités dans les interventions.</li> <li>○ Plan d'obtention du Consentement, Préalable, Libre et Éclairé avant la mise en œuvre d'activités sur les territoires appartenant aux peuples autochtones</li> </ul>		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Au cours de la réhabilitation ou construction des infrastructures (points d'eau par exemple sur les couloirs de transhumance), il y'a un risque d'exposition des ouvriers à de mauvaises conditions de travail. Même si le travail des enfants est interdit, il y'a un risque faible qu'ils soient utilisés comme main d'œuvre particulièrement pour la transhumance.</li> </ul>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les prestataires de service, les partenaires de mise en œuvre devront indiquer dans leurs conventions, contrats, des clauses sur les pratiques de travail respectant la législation nationale et les règles internationales. Le travail des enfants est interdit (l'âge minimum pour travailler en RCA devra être respecté).</li> <li>○ Le PGES propose des mesures d'atténuation adaptées qui devront être mises à jour en fonction des interventions et des situations</li> </ul>		
<p><b>Santé et sécurité communautaires</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les activités d'élevage représentent un risque pour la qualité de l'eau et des sols (pollution à cause des déchets). Il y'a aussi le risque de maladies d'origine animale.</li> <li><input type="checkbox"/> À cause des travaux, et donc de l'arrivée de travailleurs dans les communautés, le risque de violences basées sur le genre peut augmenter</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales avant le démarrage des travaux ou aménagements représentant un risque important pour la santé et la sécurité des communautés et élaboration de PGES spécifiques</li> <li>○ Prise en compte de ces aspects dans les conventions avec les partenaires de mise en œuvre</li> <li>○ Interventions pour l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires</li> <li>○ Sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur la qualité des produits et les techniques de préparation des aliments</li> <li>○ Formation des bénéficiaires en pratiques d'hygiène et d'assainissement le long des parcours de transhumance, et dans les structures de production (aviculture traditionnelle et moderne, élevage, unités de transformation...)</li> <li>○ Mise en place ou renforcement d'un mécanisme d'alerte et d'informations sur les maladies</li> </ul>		
<p><b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Instabilité politique et regain de l'activité des groupes armés</li> <li><input type="checkbox"/> Conflits agropasteurs sédentaires/ éleveurs transhumants</li> <li><input type="checkbox"/> Conflits ethniques</li> <li><input type="checkbox"/> La délimitation des couloirs de transhumance peut impacter des espaces agricoles qui se sont installés suite à l'abandon des anciens couloirs</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement du dialogue social (campagnes d'information et de sensibilisation)</li> <li>○ Renforcement du volet institutionnel et des aspects législatifs et réglementaires en faveur de la transhumance</li> <li>○ Renforcement de la coopération, du dialogue et du partenariat à l'échelle régionale en faveur de la transhumance transfrontalière</li> <li>○ Choix concerté des sites d'implantation des infrastructures</li> <li>○ Conduite d'une ingénierie sociale qui accompagne la réalisation des ouvrages</li> </ul>		
<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.</li> <li><input type="checkbox"/> Le risque d'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre est</li> </ul>	Faible	Faible



faible étant donné la portée relativement faible des interventions à l'échelle de la zone d'intervention (aviculture, transhumance, petit élevage)		
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amélioration de la qualité de l'alimentation des animaux</li> <li>○ Gestion des déchets organiques (mise en place de bio digesteurs)</li> <li>○ Plan d'aménagement des parcours de transhumance</li> </ul>		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations étalées climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</li> </ul>	Élevé	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des bénéficiaires sur l'utilisation des prévisions météorologiques</li> <li>○ Vulgarisation des pratiques de production climato-résilientes</li> <li>○ Gestion durable des ressources et des sources d'énergie</li> </ul>		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Difficultés de participation à la prise de décision pour les personnes les plus vulnérables, n'étant pas assez représentées dans ces instances</li> <li>□ La coordination et l'harmonisation des activités sur le terrain peuvent poser des contraintes à cause de conflits d'intérêt.</li> <li>□ Une faible appropriation des résultats du projet peut conduire à la dissatisfaction des parties prenantes</li> <li>□ Une faible participation des parties prenantes et des communautés peut être due à leurs faibles capacités ou au contexte socio-politique qui ont conduit à l'appauvrissement des populations.</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de cadres de concertation</li> <li>○ Développement des capacités des acteurs</li> <li>○ L'implication des autorités locales et des communautés dans le ciblage et la mise-en-œuvre ;</li> <li>○ Mise en place des outils de dialogues et de redevabilités mutuelles</li> <li>○ Plan d'engagement des parties prenantes développé et mis en place par l'UCN</li> </ul>		
<b>Doléances des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existant dans le pays (national et projets FIDA)</li> <li>□ Faible représentation des bénéficiaires dans les mécanismes de gestion des plaintes, ne leur permettant pas de faire remonter leurs commentaires/retours sur la qualité des interventions</li> <li>□ Absence de communication entre les prestataires de services et les bénéficiaires (faiblesse de leur mécanisme d'engagement des parties prenantes)</li> </ul>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Au cours de sa finalisation, le manuel d'implémentation et le cadre de gestion environnementale et sociale ont établi des procédures par lesquelles les plaintes des bénéficiaires seront reçues et traitées.</li><li>○ Ce mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial sera mis en place dans le cadre du projet par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les campagnes d'informations sur le projet permettront aux bénéficiaires et aux parties prenantes du projet de participer de manière plus proactive à la remontée des doléances et plaintes via les différents canaux et cadres qui seront mis en place par le projet</li><li>○ La première mission de supervision devra s'assurer de la mise en place effective de ces mécanismes, et de la large information du public.</li><li>○ Les missions de supervision examineront systématiquement le caractère effectif de ces mécanismes de remontée et réponses aux plaintes des bénéficiaires et partenaires.</li></ul>		
--	--	--